



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette

Aux contribuables de la susdite municipalité

**AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET
D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT**

AVIS PUBLIC est donné, par le soussigné, Claude Sarrazin, Directeur général de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette que le conseil municipal, lors de la séance régulière tenue le 6^e jour de juillet 2020, a adopté le règlement no. 2020-01 modification de l'article 3.3 du règlement de construction no. 2000-07 afin d'y ajouter les spécifications entourant les conteneurs maritimes.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement 2020-01 en contactant l'administration municipale sur les heures d'ouverture régulières.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.


Donné à Notre-Dame-de-la-Salette ce 8^e jour de juillet 2020


.....
Directeur général

=====
CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Sarrazin, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant aux endroits désignés par le Conseil, le 8^e jour de juillet 2020.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 8^e jour de juillet 2020.


.....
Directeur général